



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 5 du 21 09 2021



Campagne 2021-2022



**A retenir cette semaine :**

**Colza :**

- Généralisation du vol de grosses altises : vigilance extrême pour les jeunes colzas.
- Maintenir la surveillance des limaces.
- Récolte des tournesols et soja entre les averses.

**Sommaire**

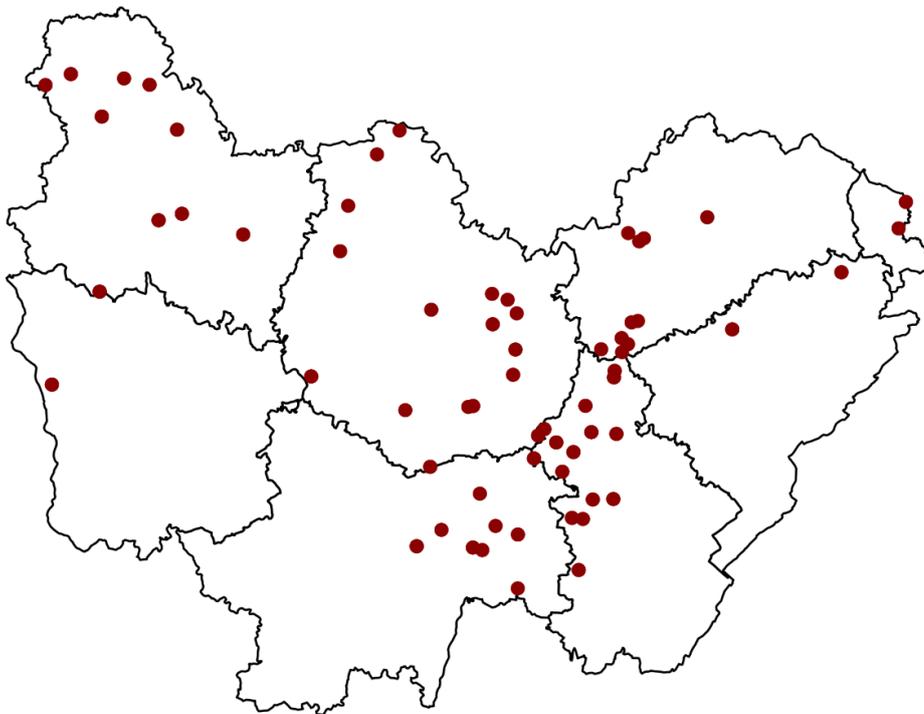
<a href="#">Colza</a>	p 02
<a href="#">Betterave</a>	p 12



**Réseau 2021-2022**

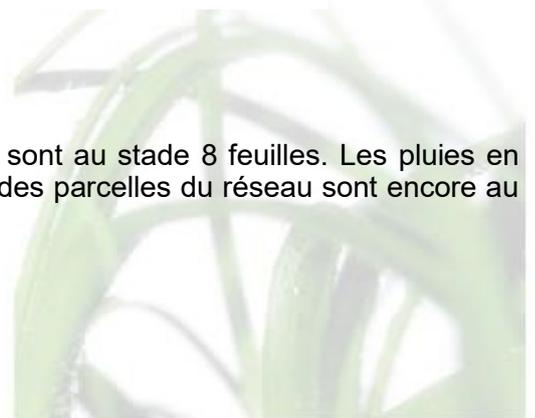
Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de **65 parcelles**.

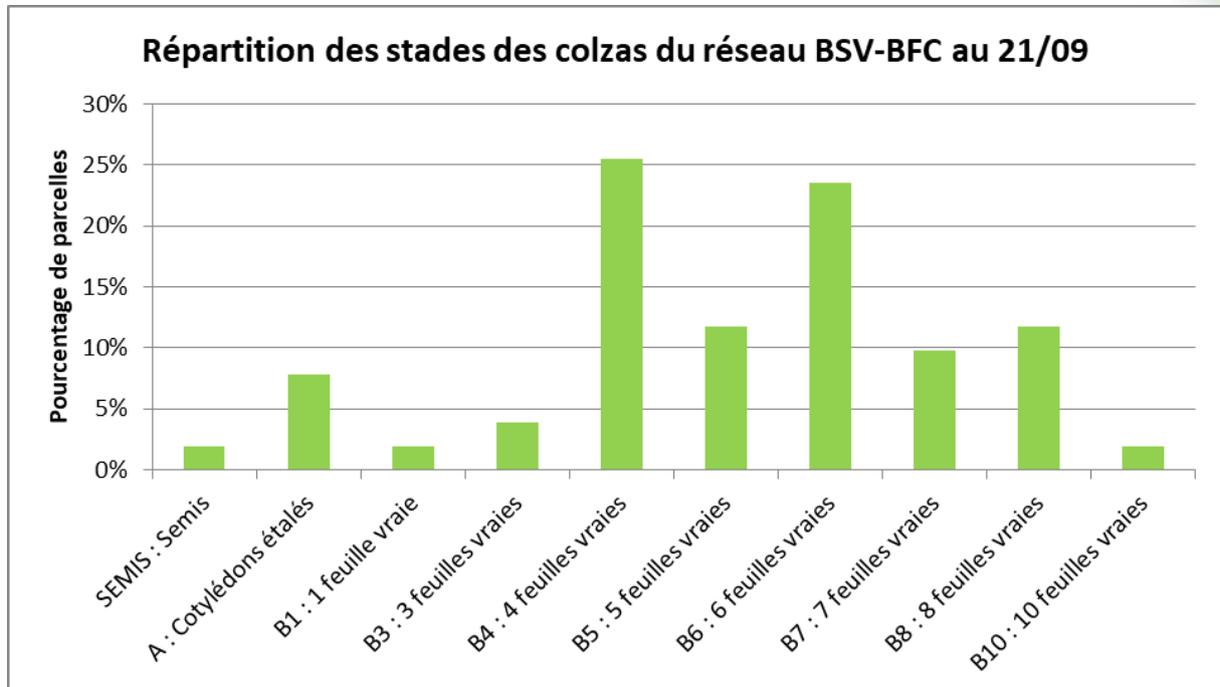
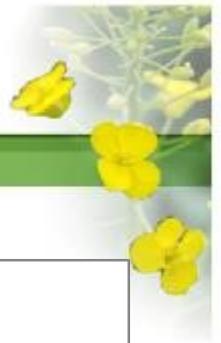
Parcelles BSV observées du 2021-09-14 au 2021-09-21



**Stades des colzas**

Aujourd'hui, la totalité des colzas est semée. Les plus avancés sont au stade 8 feuilles. Les pluies en cours permettent enfin la croissance des plantes, même si 10% des parcelles du réseau sont encore au stade cotylédons ou moins.





A noter que plus de 80% des parcelles du réseau ont atteint ou dépassé le stade 4 feuilles, repère clé dans la lutte contre les altises.

Ce constat cache malheureusement des levées échelonnées dans le temps et spatialement hétérogènes. Pour certaines parcelles, le peuplement est encore insuffisant.



*Levée hétérogène, E. Courbet (CA70)*

Un début d'élongation (entre 0,4 et 1 cm) est signalé dans 5 parcelles : CORCELLES-LES-ARTS (21), BEIRE-LE-CHATEL (21), RUFFEY-LES-ECHIREY (21), SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89), SAINT-AUBIN (39).

La lutte doit être préventive avant tout : choix de variétés peu sensibles, densité de semis adaptée, gestion raisonnée de la fertilisation azotée.

Surveiller les parcelles de plus de 6 feuilles.



*Elongation sur colza semé mi-août, E. Courbet (CA70)*

### Mise en œuvre des pièges

Les grosses altises sont arrivées : il est urgent de mettre en place le piège (cuvette semi-enterrée). Pour plus de détail, voir les 3 BSV précédents.

### Ravageurs

#### Grosses altises (altises d'hiver)

Les grosses altises sont arrivées. Elles sont piégées dans 2/3 des parcelles (42 sur 59).

La grosse altise est facilement reconnaissable avec ses pattes en forme de « cuisses de grenouilles ». Les dégâts occasionnés sont actuellement des dégâts liés **aux adultes** qui se nourrissent des jeunes feuilles de colza.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

- **Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** 25% de la surface foliaire détruite.

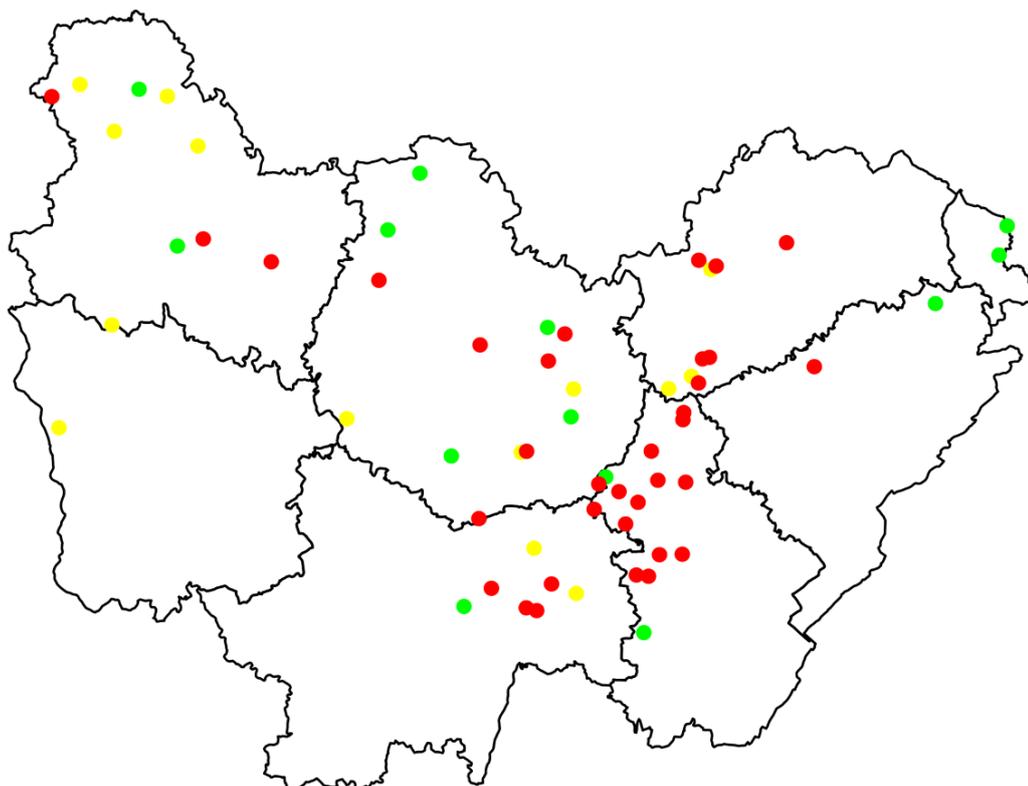
- **Observations** :

Des grosses altises ont été observées dans 87% des cuvettes du réseau. Les captures s'échelonnent de 1 à 75 individus, avec une moyenne de 11.



Grandes cultures n° 5 du 21 09 2021

Parcelles observées du 2021-09-14 au 2021-09-21



Piege enterre : Nb d'altises d'hiver (grosses altises) : ● [0 - 1] ● ]1 - 5] ● ]5 - 75]

Observations sur plantes :

Commune	code postal	Localisation	% de la surface foliaire détruite	% de plantes avec morsures
MARLIENS	21110	En parcelle		80
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	21210	En parcelle	10	10
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER	21210	En bordure	10	10
RUFFEY-LES-ECHIREY	21490	En parcelle		10
RUFFEY-LES-ECHIREY	21490	En bordure		10
FAIN-LES-MONTBARD	21500	En parcelle	1	30
AGENCOURT	21700	En parcelle	5	30
AGENCOURT	21700	En bordure	5	40
POULIGNEY-LUSANS	25640	En parcelle	2	15
POULIGNEY-LUSANS	25640	En bordure	2	15
AUTHUME	39100	En parcelle		95
AUTHUME	39100	En bordure		95

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 5 du 21 09 2021

ANNOIRE	39120	En parcelle	10	100
ANNOIRE	39120	En bordure	10	100
BALAISEAUX	39120	En parcelle	10	95
BALAISEAUX	39120	En bordure	10	95
LES HAYS	39120	En bordure	10	100
PESEUX	39120	En parcelle	50	100
PESEUX	39120	En bordure		100
RELANS	39140	En parcelle	5	90
RELANS	39140	En bordure	5	90
VERCIA	39190	En parcelle	0	0
VERCIA	39190	En bordure	0	0
SAINT-LOTHAIN	39230	En bordure	5	50
VERS-SOUS-SELLIERES	39230	En bordure	5	40
SALIGNEY	39350	En parcelle	25	100
SALIGNEY	39350	En bordure	25	100
LA LOYE	39380	En parcelle	30	100
LA LOYE	39380	En bordure	30	100
SAINT-AUBIN	39410	En parcelle	10	85
SAINT-AUBIN	39410	En bordure	10	85
SERMANGE	39700	En parcelle		95
SERMANGE	39700	En bordure		95
VARENNES-LES-NARCY	58400	En parcelle	0	0
VARENNES-LES-NARCY	58400	En bordure	0	0
AUVET	70100	En bordure		80
CHANCEY	70140	En parcelle		25
PESMES	70140	En parcelle		50
HUGIER	70150	En parcelle	5	50
SORNAY	70150	En parcelle		50
CHOYE	70700	En parcelle		25
CUGNEY	70700	En parcelle	2	85
BAUDRIERES	71370	En parcelle		10
BAUDRIERES	71370	En bordure		10
JULLY-LES-BUXY	71390	En parcelle	3	50
JULLY-LES-BUXY	71390	En bordure	5	60
MONTACHER-VILLEGARDIN	89150	En parcelle		0
MONTACHER-VILLEGARDIN	89150	En bordure		0
BRIENON-SUR-ARMANCON	89210	En parcelle	5	10
BRIENON-SUR-ARMANCON	89210	En bordure	5	10
NOYERS	89310	En parcelle	5	60
NOYERS	89310	En bordure	5	60
SAINT-JULIEN-DU-SAULT	89330	En parcelle	10	90
SAINPUITS	89520	En parcelle	5	5
SAINPUITS	89520	En bordure	10	10
FOUSSEMAGNE	90150	En parcelle		0
LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT	90360	En parcelle		0



Grandes cultures n° 5 du 21 09 2021

Seules trois parcelles jurassiennes dépassent le seuil indicatif de risque.  
Sur les levées tardives (stade cotylédons), les attaques sont fréquentes.



*Attaque importante de grosses altises sur colza, P. Chopard (CA39)*



*Grosses altises sur colza à cotylédons, O. Coste (Soufflet Agriculture)*

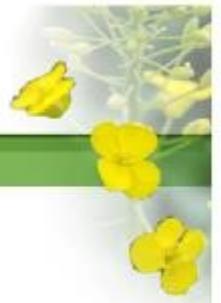
**-Analyse du risque :**

- **pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles**, le risque est moyen à élevé. Il risque d'augmenter en fin de semaine avec le retour d'un temps ensoleillé.

Surveiller en priorité les bordures de parcelles et celles à proximité d'anciens colzas.

- **pour les colzas avec 4 feuilles et plus** : le risque est faible.





### Altises des crucifères ou petites altises

Les périodes de risque et le seuil indicatif de risque sont les mêmes que ceux de la grosse altise (voir ci-dessus).

**La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.**

**Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, et donc augmente le risque.**

### Limaces

Beaucoup de parcelles sont encore à des stades sensibles. Le retour des pluies favorise l'activité des limaces. Le risque est accru sur sol motteux, avec des résidus pailleux.



*Limace grise, E.Courbet (CA70)*

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.
- **Seuil indicatif de risque** : il n'y a pas de seuil indicatif de risque pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.
- **Observations** : cette semaine, les limaces sont signalées dans **9 parcelles** du réseau, en légère augmentation par rapport à la semaine passée. Les dégâts restent minimes, seule la parcelle de BAUDRIERES (71) dépasse les 10% de surface foliaire détruite.

#### - **Analyse du risque** :

Pour les colzas à plus de 4 feuilles, le risque est faible.

Pour les colzas à moins de 4 feuilles, le risque est moyen à élevé. Il est d'autant plus important si la parcelle a fortement été arrosée par les pluies





Des solutions de biocontrôle à base de phosphate ferrique existent.

### Pucerons verts du pêcher (*Myzus persicae*)

- **Période de risque** : jusqu'au stade 6 feuilles (6 semaines de végétation), les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Observez méticuleusement sous les feuilles.

- **Seuil indicatif de risque** : présence de pucerons verts sur 2 pieds sur 10.

- **Observations** :

Seules les parcelles de CORCELLES LES ARTS (21) et NOYERS (89) dépassent le seuil de 20% de pieds porteurs.



*Pucerons verts du pêcher, E. Bonin (Soufflet Agriculture)*

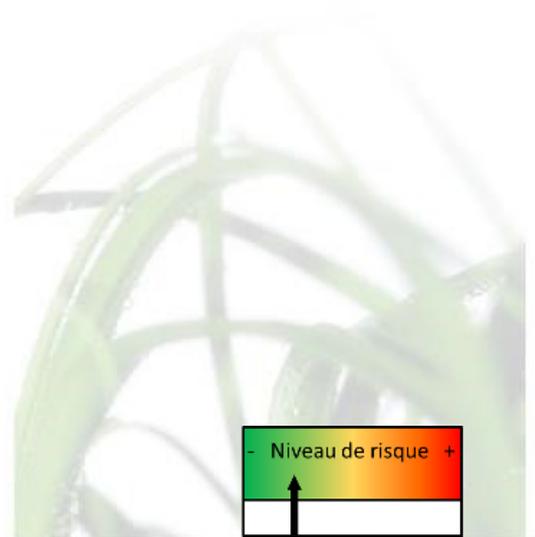
Des auxiliaires sont aussi parfois visibles.



*Pupe de coccinelle, G. Frémont (CA89)*

- **Analyse du risque** :

Le risque est faible à moyen pour le moment.





**Autres**

Divers ravageurs sont observés de manière ponctuelle au sein du réseau :

**Noctuelle** : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)

**Mouche du chou** : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)

**Puceron du navet** : CORCELLES-LES-ARTS (21)

**Tenthrede de la rave** : SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89)

**Teigne** : NOYERS (89)

**Criquet** : GY L'EVEQUE (89)

**Taupin** : SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89)



*Teigne des crucifères, G. Frémont (CA89)*



*Larve de tenthrede, M. Lautier (CA89)*

Les **repousses de céréales** sont toujours encore bien présentes dans les situations où elles n'ont pas été gérées.





*Orge d'hiver non désherbée dans colza, J. Gaillard (SAS GIROUX)*

Des carences en phosphore peuvent aussi être observées localement.



*Carence en phosphore, E. Courbet (CA70)*





# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 5 du 21 09 2021



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

